



Canton de Melbourne

Nous recrutons !

JOURNALIER (IÈRE) À LA VOIRIE ET AUX PARCS Saisonnier régulier

Sous la responsabilité du responsable de la voirie, la personne titulaire du poste exécute, au besoin, toutes les tâches reliées aux activités d'entretien, de réparation et d'amélioration du réseau routier (chemins, fossés, ponceaux, signalisations, glissières de sécurité); vois à l'entretien des espaces verts, des immeubles municipaux et des parcs; conduis des véhicules; utilise les divers équipements légers et portatifs.

Principales responsabilités :

- Patrouiller le réseau routier, l'entretenir et réparer selon les besoins et en fonction de la saison. Vérifier les clôtures, les réparer ou les construire si nécessaire ;
- Installer et entretenir les panneaux de signalisation, enseignes, affiches, etc. ;
- Transporter et déplacer du matériel tel que gravier, sable ou autre équipement ;
- Aider les entrepreneurs dans l'entretien préventif et la construction des infrastructures municipales ;
- Agir comme signaleur routier au besoin ;
- Opérer diverses machineries telles que niveleuse, tracteur, véhicule léger, compacteur, etc.;
- Utilisez divers équipements légers et portables tels que des tronçonneuses, des compresseurs, des tondeuses à gazon, des débroussailleuses ou tout autre équipement similaire ;
- Entretenir les parcs municipaux, arroser les fleurs, tondre les pelouses, réparer les équipements des aires de jeux et autre tâche jugée nécessaire. Couper les broussailles et les herbes hautes qui pourraient obstruer la visibilité autour des panneaux et aux intersections. Effectuer des travaux d'abattage d'arbres, d'élagage et de débroussaillage ;
- Effectuer l'entretien préventif et les réparations mécaniques mineures sur les équipements municipaux, l'entretien général des bâtiments et des parcs municipaux incluant diverses tâches d'entretien comme de la peinture, menuiserie, et autres ;
- Gérer le point de dépôt de la styromousse ;
- Assister son supérieur immédiat pour des mandats spéciaux et occasionnels tels que de prendre en charge des appels de soir et de fin de semaine et effectuer les constatations nécessaires sur le terrain ;
- Effectuer toute autre tâche jugée connexe.



Canton de Melbourne

Compétences, aptitudes et qualités requises :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ;
- Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en conduite de machinerie lourde serait un atout ;
- Posséder un permis de conduire classe 5 valide ;
- Posséder un permis de conduire classe 3 valide serait un atout ;
- Détenir une attestation de sécurité sur les chantiers de construction ;
- Faire preuve d'habileté manuelle et posséder des connaissances pour les travaux d'entretien et de construction ;
- Habileté à utiliser les outils et l'équipement nécessaire ;
- Capacité à travailler de façon sécuritaire en appliquant les mesures de sécurité au travail ;
- Capacité à travailler en équipe et à faire preuve de polyvalence ;
- Capacité à travailler dans des conditions météorologiques difficiles (froid, chaleur, pluie, etc.) ;
- Être disponible, honnête, fiable, débrouillard et autonome ;
- Avoir une bonne dextérité manuelle et une bonne condition physique ;
- Faire preuve de tact et de courtoisie.

Rémunération et conditions de travail :

- Poste saisonnier régulier de début mai à la mi-octobre, de 40 heures par semaine, réparti sur 4,5 jours;
- Rémunération selon l'expérience et les compétences détenues;
- Entrée en poste souhaitée le 27 avril 2026.

Si ce défi vous intéresse, postulez dès maintenant par courriel à l'attention de Cindy Jones :
dg@melbournecanton.ca
Objet – Concours journalier à la voirie et aux parcs, et ce,
avant le 17 avril 2026